



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Objet : **Préavis n° 38/2023**

Concernant une demande de crédit de CHF 237'320.- TTC destiné à l'investissement dans une installation photovoltaïque intégrée et dans l'infrastructure pour l'électro-mobilité du bâtiment « Source Vive » route de la Gare 10

Date de la séance : 30 mai 2023

Présents :

Pour la commission :

Chloé Barthélémy, Christophe Pidoux, Piero Fonzo

Pour la Municipalité :

André Darmon

Excusé : Geoffrey Geissmann, Mathieu Bondallaz

La commission remercie Monsieur le Syndic pour sa disponibilité et pour la qualité des renseignements et des documents qui leur ont été fournis lors de sa séance du 30 mai 2023.

La Commission salue la volonté de la Municipalité de développer les installations de production d'énergie renouvelables partout où cela est possible de le faire dans le respect du patrimoine bâti.

Le remplacement des panneaux solaires défectueux du bâtiment Gare 10 représenterait un investissement non-négligeable pour installer une technologie qui ne répond plus forcément aux besoins actuels. La Commission considère que de saisir cette opportunité afin de mettre en place une installation photovoltaïque est justifiée.

La géométrie de la toiture ainsi que ses émergences (lucarnes, etc...) rend la pose de panneaux photovoltaïques peu efficace en raison de la perte de surface utile. L'alternative proposée avec la mise en place de tuiles photovoltaïques permet de maximiser la production d'électricité, soit environ 50% de plus qu'avec des panneaux. L'investissement est certes sensiblement plus important et le retour sur investissement plus long mais la Commission pense que de maximiser la production justifie cette dépense.

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch




Conseil communal de Genolier


Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme


Afin d'intégrer au mieux cette installation dans le bâti existant, la Commission recommande néanmoins l'utilisation de tuiles de couleur Terracotta en lieu et place de tuiles noires décrites dans le préavis. L'investissement serait équivalent pour une production réduite d'environ 15%. Cette légère perte de production est à notre sens acceptable au regard de l'impact visuel important de cette toiture.

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No.38/2023 concernant une demande de crédit de CHF 237'320.- TTC destiné à l'investissement dans une installation photovoltaïque intégrée et dans l'infrastructure pour l'électro-mobilité du bâtiment « Source Vive » route de la Gare 10.

Fait à Genolier, 30 mai 2023


P. Fonzo
(rapporteur)


C. Barthélémy


C. Pidoux

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch